

l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	ale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
21 juin 2021	21 juin 2021	2021 - 5003							
1. Intitulé du projet									
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	FM FRANCE SAS								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Yannick BUISSON								
	0 4 0 0 3 5 4 Forme jurid	ique SAS							
RCS / SIRET 3 6 7 8 0 1 4	0 4 0 0 3 5 4 Forme jurid	ique 3A3							
Joign	ez à votre demande l'annexe obliga	toire n°1							
		R. 122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du pro								
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
1)a) Autres installations classées pour le		prique à Enregistrement, passage de 300t à							
protection de l'environnement soumises	600t								
à autorisation	Diminution de la rubrique 4320.2, passag	e de 410t à 406t, maintien Seveso Seuil Bas.							
	4. Caractéristiques générales du proje								
	laire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les éven		rama da muadicit apora la molarianza 4221.2							
	souhaite augmenter ses capacités de stocl evant de la rubrique qui sont autorisées. P								
supplémentaire, le site FM FRANCE souha		our pouron stocker des produits							

<b>4.2 Objectifs du projet</b> Faisant suite à une demande de notre client actuel, le site FM FRANCE d'Epaux Bézu souhaite se voir augmenter ses droits de produits liquide inflammable relevant de la rubrique 4331.2
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Pas de travaux extérieurs à réaliser, uniquement un réaménagement intérieur. (ré-organisation du stockage)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le stockage des produits liquides inflammables relevant de la rubrique 4331.2 se fera sur des racks dans les cellules autorisées par notre Arrêté Préfectoral.

<b>4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?</b> La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Une demande de modification de l'autorisation d'exploiter a été déposée en parallèle de ce formulaire.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	orojet et superfic	cie globale de l'opérat	tion - préciser les unités de mesure utilisées					
	leurs caractéri		Valeur(s)					
Rubrique 4320.2: 407 t au lieu de 410 t Rubrique 4331.2: 600 t au lieu de 300 t,			Tonnes Tonnes					
nasnque issner soo taa nea ae soo t	manna regii	ne zmegistrement	Tormes					
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques <sup>1</sup>	Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
Plateforme FM FRANCE SAS	Pour les ca	itégories 5° a), 6° a), l	b)					
D'Epaux-Bézu	et c), 7°a),	b) 9°a),b),c),d),						
ZID de l'OMeie DD 20		),12°,13°, 22°, 32°, 34° , b) de l'annexe à	0					
ZID de l'OMois, BP 30 02400 EPAUX BEZU		122-2 du code de						
	l'environne	ement :						
	Point de d	lépart :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
	Point d'arr	ivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
	Commune	es traversées :						
			0.0.3.4					
J	oignez a votr	e demande les ani	nexes n° 2 a 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une insta	allation ou d'un ouvra	ige existant? Oui Non					
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet (	d'une évaluation Oui Non					
environnementale ?		PaC déposé le 22 avr						
		. ac acpose ic 22 avi	2021					
		AP initial IC/2015/10						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemei	nt les	APC complementaire	es IC/2016/090, IC/2017/150 et IC/2020/136.					
différentes composantes de votre	projet et	Etude de dangers en	date du 15/12/2014					
indiquez à quelle date il a été auto	orise?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

prévention o	ar un plan de des risques visibles (PPRN) an de des risques ques (PPRT) ? prescrit ou			La commune d'Epaux Bezu est concerné par: - un PPRT approuvé le 28 décembre 2010 Annexe 1 : plan PPRT
Dans un site pollués ?	ou sur des sols			
Dans une zo répartition d				
Dans un péri protection re d'un captag destiné à la consommati ou d'eau mi naturelle ?	approchée ge d'eau ion humaine			
Dans un site	inscrit?			
Le projet se ou à pro	situe-t-il, dans ximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	ximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le tableau suivant :					
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?				
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?				
	Est-il excédentaire en matériaux ?				
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Non, les flux thermiques et toxiques sont identiques à ce qui était modélisé par avant.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		PPRI prescrit pour les risques inondations et coulées de boue, prescrit le 17 juin 2008 pour la commune d'EPAUX BEZU, mais le site FM FRANCE n'est pas dans les zones à risque. Annexe 2: Plan PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Les potentiels risques sanitaires liés aux flux thermiques en cas d'incendie ont été traités précédemment dans le dossier d'autorisation.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

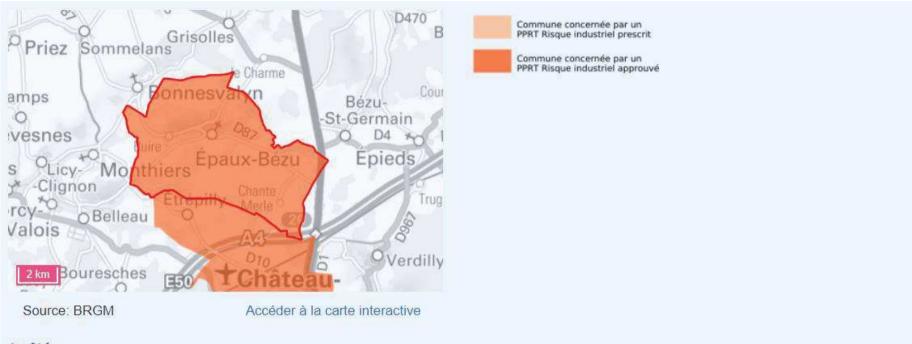
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		En cas d'incendie, des fumées toxiques peuvent être dégagées. Elles ont été modélisées et traitées dans le dossier d'autorisation de la plateforme. La présente modification n'influent pas sur les résultats.
Fusications	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
			-1	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	υ 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décri	ivez les	squels :	

né		
un	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. gissant d'une augmentation de quantités stockées, dans les cellules dédiées et construites par le passé pour ce type de	
	oduits, aucune modification de la construction n'étant engendrée, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation	
en۱	vironnementale. Un porté à connaissance de modification au titre de la législation des Installions Classées pour le Protectio	
	l'Environnement a été transmis à la DREAL pour instruction et modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation du 10 Aou	ıt
201	is.	
		_
	8. Annexes	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), °a], b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

8.2 Autres o	nnexes volontairement tra	nsmises par le maître d'ouvro	ige o	u pétitionnaire
	npléter le tableau ci-joint quelles elles se rattachent	en indiquant les annexes joir	ites c	uu présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
		Objet		
Porter à conn	aissance à destination de la I	préfecture et transmis à la DRE	AL.	
		9. Engagement et siç	gnatu	re
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude de	es renseignements ci-dessus		
Fait à	Phalsbourg		le,	21/06/2021
Signature				

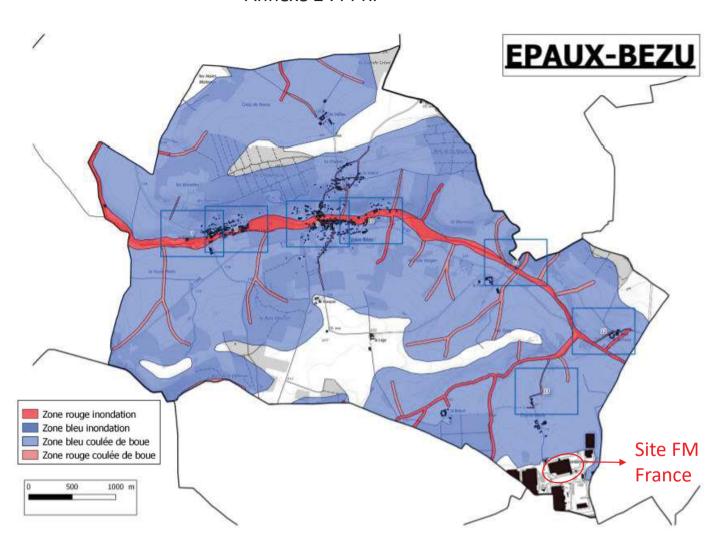
Annexe 1: PPRT



#### Arrêtés

PPRT	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
02DDT20110001 - FM Logistic	Risque industriel Effet thermique Effet toxique		28/12/2010

Annexe 2 : PPRI



Annexe 2: Plan de situation 1/25 000ème



Site FM France

### Annexe 3: Plan masse

